

MOBILITÉ

Vélo à assistance électrique et scooter électrique
Mobility, Publibike, TUG, CarPostal et TPN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant		Zone réservée à l'Administration
Nom :		
Adresse :	Téléphone :	
NPA, lieu :	E-mail :	
Versement de l'aide financière à		
Titulaire du compte :		
Nom de l'institution bancaire et adresse :		
Numéro IBAN :		
Type de demande		
<input type="checkbox"/> Vélo électrique <input type="checkbox"/> Vélo électrique à immatriculation <input type="checkbox"/> Scooter électrique <input type="checkbox"/> Remorque à vélo <input type="checkbox"/> Batterie pour vélo, Kit pour vélo électrique Marque et modèle : Date d'achat : Coût :	<input type="checkbox"/> Premier abonnement Mobility <input type="checkbox"/> Abonnement Publibike <input type="checkbox"/> Abonnement ou carte TUG / CarPostal / Mobilis Coût : Date de souscription de l'abonnement :	
Conditions d'octroi		
<p>Octroi dans les limites du budget disponible.</p> <p>Premier abonnement Mobility 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--.</p> <p>Abonnement Publibike 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--.</p> <p>Abonnement ou carte Mobilis avec zone 23 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 200.--.</p> <p>Vélo électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 300.--.</p> <p>Vélo électrique rapide (immatriculé) 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.--.</p> <p>Scooter électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.--.</p> <p>Batterie pour vélo électrique Remorque pour vélo Kit pour vélo électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 200.--.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir son domicile principal ou siège social à Gland. • La demande doit être transmise au maximum deux mois après la date d'achat. • Pour Mobility : uniquement pour la souscription d'un premier abonnement. • Pour Publibike : uniquement pour la carte d'abonnement annuel. • Pour TUG / CarPostal / Mobilis : uniquement pour carte ou abonnement Mobilis incluant la zone 23. • Pour TUG : non cumulable avec la subvention pour écolier. • Pour vélo / scooter achetés en Suisse. • Pour vélo, scooter : limité à une subvention (de chaque type) par résident ou à cinq subventions par entreprise pour une période de cinq ans. • Le demandeur acquiert le vélo / le scooter pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins de deux années après son achat. • Les subventions sont cumulables. • Pour les batteries, la preuve du recyclage de l'ancienne batterie est demandée. 	

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention	
Pour toute demande : <input type="checkbox"/> Copie d'une preuve de paiement nominative Pour véhicules immatriculés : <input type="checkbox"/> Copie du permis de circuler	Pour Mobility , en sus de la preuve de paiement : <input type="checkbox"/> Copie de la lettre "Simplement Conduire – avec Mobility" Pour abonnements , en sus de la preuve de paiement : <input type="checkbox"/> Copie de la carte ou de l'abonnement
Validité de l'offre	
<ul style="list-style-type: none"> • Facture datée du 01 janvier au 31 décembre 2022. • Offre valide dans la limite du budget disponible. 	
Conditions de paiement	
Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.	
Procédure	
<ul style="list-style-type: none"> • La demande est à adresser à l'Office du développement durable, au maximum deux mois après la date d'achat ou de début de l'abonnement et au plus tard le 31 décembre 2022. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland </div> <div> Tél : 022 354 55 50 e-mail : durable@gland.ch </div> </div> <ul style="list-style-type: none"> • Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur. 	
Signature	

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Il acquiert le vélo / le scooter pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins de deux années après son achat.

Lieu et date :

Signature du requérant :